Global Trade Analysis Project
https://www.gtap.agecon.purdue.edu/

This paper is from the
GTAP Annual Conference on Global Economic Analysis
https://www.gtap.agecon.purdue.edu/events/conferences/default.asp

"DRAFT: NOT FOR PUBLICATION"

Libéralisation commerciale dans le cadre de l'adhésion à la Zlecaf

Cas de l'Algérie

Auteur : Amina Harbi

Avril 2022

Résumé

L'accord sur la zone de libre-échange continentale africaine (ZLECAF) est entré effectivement en vigueur le 01 Janvier 2021. La ZLECAf prévoit l'élimination progressive des droits de douane ainsi que de tout autre obstacle sur le commerce intra-africain.

Par la présente étude, nous avons tenté de lancer une réflexion sur les effets attendus sur l'économie algérienne, d'une ouverture commerciale dans le cadre de son adhésion à la Zlecaf. Pour ce faire, nous avons utilisé un modèle d'équilibre général calculable, que nous avons adapté aux données d'une Matrice de comptabilité sociale constituée de 26 secteurs, 8 facteurs de production, 10 catégories de ménages et 2 régions du monde (commerce extérieur).

Nous avons simulé deux mesures de politique commerciale : d'abord, une baisse des taxations douanières sur certains produits (ceux dont les parts dans l'offre par produits en provenance de la région « Afriques » sont les plus élevées) et ensuite, une annulation de tous les droits de douanes.

Bien que différenciés, les résultats obtenus sont globalement négatifs, en particulier sur le plan des finances publiques, avec la baisse des recettes de l'Etat. Il faut noter aussi que ces impacts ne sont pas de grande ampleur, le volume des échanges de marchandises entre l'Algérie et la région « Afrique » étant relativement faible.

Mots-clés : Modèle d'équilibre général calculable ; Libéralisation commerciale ; Algérie.

Abstract

The Agreement on the African Continental Free Trade Area (AfCFTA) effectively came into effect on January 01, 2021. The AfCFTA plans to phase out tariffs as well as all other obstacles on intra-African trade.

Through this study, we have tried to initiate a reflection on the expected effects on the Algerian economy, of opening up trade as part of its membership in the AfCFTA. To do this, we used a computable general equilibrium model, which we adapted to data from a Social Accounting Matrix made up of 26 sectors, 8 production factors, 10 household categories and 2 regions (foreign trade).

We simulated two trade policy measures: first, a reduction in customs duties on some products (those whose shares in the supply of products from the "Africa" region are the highest) and then, an elimination of all customs duties.

Although differentiated, the results obtained are generally negative, particularly in terms of public finances, with the decline in the government revenues. It should also be noted that these impacts are not large-scale, the volume of trade in goods between Algeria and the "Africa" region being relatively low.

Key words: Computable General Equilibrium Model; Trade liberalization; Algeria.

1. Introduction :

L'accord sur la zone de libre-échange continentale africaine (ZLECAF) est entré effectivement en vigueur le 01 Janvier 2021.

La ZLECAf est un projet de marché unique continental pour les biens et services concernantprès de 1,3 milliard de personnes, pour un PIB estimé à plus de 2500milliards de dollars américains[1]. Elle prévoit une élimination progressive[2] prévue des droits de douane ainsi que de tout autre obstacle sur le commerce intra-africain, en ayant pour objectifs la réduction du chômage, le développement des infrastructures et la création d'un environnement plus compétitif et durable pour le commerce transfrontalier.La ZLECAf marque ainsi une nouvelle étape dans le renforcement de l'intégration régionale et la recherche d'une croissance plus forte et durable.

En fait, la ZLECAf devrait offrir de nombreuses opportunités aux entreprises de toute l'Afrique et, ce faisant, se conformer aux objectifs de l'Agenda 2063: ''L'Afrique que nous voulons'', visant à stimuler le commerce intra-africain. En effet, et selon les experts,la ZLECAf aura un impact significatif sur le développement manufacturier et industriel, le tourisme, la coopération intra-africaine et la transformation économique[3].

En outre, la Commission Economique pour l'Afrique (CEA) a prédit que cet accordaugmentera le commerce intra-africain de 15 à 25%, soit 50 à 70 milliards de dollars, d'ici 2040. De même, le Fonds monétaire international (FMI) projette que, dans le cadre de la ZLECAf, les marchés des biens et du travail élargis et plus efficaces de l'Afrique augmenteront considérablement le classement général du continent sur l'indice de compétitivité mondiale. L'accès aux marchés, à son tour, devrait améliorer la compétitivité des industries et des entreprises, l'exploitation des économies d'échelle et l'efficacité de l'allocation des ressources.

-Quel pourrait être l'impact de la libéralisation du commerce extérieur en l'Algérie, dans le cadre de l'adhésion à la ZLECAF, sur l'économie du pays ?

Pour tenter de répondre à cette question, nous utiliserons un modèle d'équilibre général calculable. Ce type de modèles est particulièrement approprié pour évaluer l'impact de politiques de libéralisation commerciale sur l'économie d'un pays. En effet, ce type d'outil permet de prendre en compte les interactions entre les différents secteurs et les agents économiques (gouvernement, ménages, reste du monde).

Le reste du document est organisé comme suit. La section suivante présente le contexte algérien. La section 3 présente la méthodologie et les données utilisées. La section 4 analyse les résultats alors que la section 5 conclue.

[1] Selon la Commission Economique pour l'Afrique.

[2] Au titre du principe de ''traitement spécial et différencié'', les pays les moins avancés (PMA) bénéficient de périodes plus longues en matière de démantèlement tarifaire (10 à 13 ans) par rapport aux autres pays en développement (PED) (5 à 10 ans).

[3] Signé et Van Der Ven, 2019

2. Structure du commerce extérieur du pays :

Le volume des transactions commerciales de l'Algérie avec les pays africains est faible. En 2015, environ 3% des biens et services importés ont pour origine le continent africain. De plus, 96% de ces transactions s'effectuent seulement avec 5 pays africains dont l'Egypte, la Tunisie et le Maroc.

La libéralisation du commerce des biens et services dans le cadre de l'accord de la ZLECAf entre les pays du continent africain devrait encourager le passage d'une dépendance aux exportations de produits extractifs à un commerce plus durable en Afrique. De plus, il permettra le développement des échanges plus intensifs en main-d'œuvre tels que les produits manufacturés et les produits agricoles ce qui ne manquera pas de favoriser l'emploi sur le continent.

L'élimination progressive des droits de douane sur le commerce intra-africain devrait permettre aux entreprises africaines, y compris algériennes, de négocier plus facilement sur le continent, de répondre aux demandes croissantes de ce marché et de profiter des avantages offerts par cette Zone de Libre Échange.

Sous réserve de l'impératif d'élaborer une stratégie d'expansion pour ses entreprises sur le marché africain, ce dernier constitue une réelle opportunité pour la diversification des exportations algériennes hors hydrocarbures, et ce, compte tenu des potentialités des produits algériens et leur compétitivité sur ce marché.

De plus l'accord sur la libéralisation du commerce des marchandises ne pose, à priori, pas de grandes difficultés et le coût du démantèlement tarifaire demeure, dans l'attente d'une confirmation par une **évaluation chiffrée**, relativement faible, et ce, eu égard au fait de la structure de notre commerce extérieur.

Tableau 1 : : Structure des échanges extérieurs de marchandises, par région économique (2015)

Régions économiques	Exportations	Importations
Union Européenne	66,3%	49,3%
Autres pays d'Europe	5,4%	7,3%
Amérique du Nord	8,2%	6,4%
Amérique Latine	4,9%	6,2%
Pays Arabes	0,2%	2,8%
Afrique	6,1%	2,9%
Asie	8,7%	24,1%
Reste du monde	0,2%	1,0%
Total	100,0%	100,0%

Source : Evolution des échanges extérieiurs de marchandises[4] 2011-2016 (Collections Statistiques N° 205/2017, ONS[5]).

On constate un faible volume de nos échanges commerciaux avec le continent africain. D'après le tableau 1, seulement 3% environ de nos importations proviennent des pays de

[4] Des calculs ont été nécessaires concernant les importations des services. De même que pour l'intégration de l'Egypte dans la région « Afrique ».
[5] Office National des Statisques, Algérie.

l'Afrique et 6% sont exportés vers ces pays. De plus, une grande partie de nos échanges (plus de 80 %) est réalisée avec les 03 pays de voisinage du Nord de l'Afrique (Egypte, Tunisie et Maroc) lesquels bénéficient déjà des avantages de la Grande Zone Arabe de Libre Échange (GZALE) (la Tunisie bénéficie de surcroit de l'accord de la GZALE qui est un accord commercial préférentiel bilatéral). Les échanges avec le reste des pays africains demeurent ainsi assez modestes.

Il faut noter aussi le démantèlement tarifaire d'un large pan de notre commerce extérieur dans le cadre respectivement de l'Accord d'Association avec l'Union Européenne et de la Grande Zone Arabe de Libre Echange – GZALE.

De surcroit, le risque d'un éventuel effet de détournement des flux commerciaux est peu probable, tout au moins sur les court et moyen termes, compte tenu de la faible élasticité de l'offre sur le continent africain[6].

Par ailleurs, les dispositions prévues pour les modalités de libéralisation du commerce des marchandises dans le cadre de la ZLECAf, sont de nature à amortir l'impact d'un tel démantèlement. Outre, les périodes envisagées pour accomplir le démantèlement tarifaire (05 ans pour les produits non sensibles « 90% de la gamme des produits » et 10 ans pour les produits sensibles « 7% de la gamme des produits »), il est prévu l'établissement d'une liste de produits d'exclusion (3% de la gamme des produits) non concernés par le processus de libéralisation, ce qui est de nature à conférer une marge de manœuvre assez confortable pour protéger, le cas échéant, les filières de la production nationale qui en auraient besoin[7].

S'agissant du commerce des services, il faut dire que le format adopté pour sa libéralisation permet une marge de flexibilité. De même, la progressivité de libéralisation (en termes de secteurs à couvrir) et le nombre d'engagements à souscrire dans les secteurs libéralisés offrent une grande possibilité d'adaptation en matière d'engagements spécifiques.

Par ailleurs, les résultats de négociations dans ce domaine, ont permis de confirmer le principe de ''libéralisation autonome'' pour les pays non membre de l'OMC, tandis que les pays membre de l'OMC sont tenus de souscrire des engagements qui vont au-delà de leurs engagements au niveau de ladite institution (OMC+). Notre pays pourrait, à ce titre, ne consolider que des mesures figurant déjà dans son arsenal juridique national.

Il y a lieu de signaler qu'une telle libéralisation serait une première en la matière pour notre pays. En effet, le commerce des services a fait, que ce soit dans le cadre de la Zone de Libre Échange avec l'UE ou dans le celui de la GZALE, l'objet de ''Clause de rendez-vous''. (Ce RDV a été maintes fois décliné avec la partie européenne, alors qu'il est à peine envisagé d'ouvrir les négociations sur le commerce des services dans le cadre de la GZALE).

[6] Selon les résultats d'une analyse interne au Ministère des Finances.
[7] La liste de ces produits devra être déterminée par les services du ministère du commerce.

Tableau 2 : Structure du commerce extérieur en Algérie (année 2015)

	Part des exportations dans la production totale (en %)	Part des exportations dans les exportations totales (en %)	Part des Importations dans l'offre totale (en %)	Part des importations dans les importations totales (en %)
Agriculture	0,2	0,1	16,9	8,0
Electricité	1,4	0,1	7,0	0,3
Pétrole et autres	92,4	71,6	46,8	3,7
Gaz naturel	28,2	6,0	0,0	0,0
Serv travaux pub. pétroliers	0,0	0,0	0,0	0,0
Mines et carrières	19,6	0,2	30,3	0,3
Industrie	1,0	0,1	87,9	46,6
Matériaux de construction	0,9	0,0	40,9	1,8
Batiment et travaux publics	0,0	0,0	0,1	0,1
Chimie et caoutchouc	79,7	3,6	94,7	11,8
Industrie agroalimentaire	1,6	0,4	32,6	9,1
Textiles, confection	0,4	0,0	69,7	1,8
Cuirs et chaussures	26,9	0,0	84,4	0,4
Ind. Bois, liège, papier	4,5	0,0	83,0	3,2
Industries diverses	0,2	0,0	51,6	0,8
Transport, Communications	4,5	2,6	5,2	2,2
Commerce		0,0	0,0	0,0
Hôtels,cafés,restaurants	0,0	0,2	10,6	0,5
Services aux entreprises	0,7	4,0	87,9	9,5
Services aux ménages	0,0	0,0	0,0	0,0
Affaires immobilières	0,1	0,2	0,0	0,0
Institutions financières	0,6	8,1	0,0	0,0
Administration publiques	0,2	2,6	0,0	0,0

Source : calculs à partir de la MCS 2015

A la lecture du tableau 2, il apparait que les importations algériennes soient caractérisées par ce qui suit :
Les offres des produits de l'industrie[8] (62,7%), de la chimie[9] (61,9%) et du bois[10] (55,3%) dépendent à plus de 50% des marchés étrangers. Les offres de produits issus de l'industrie des cuirs et chaussures et de l'industrie des textiles dépendent elles aussi à hauteur de plus de 40% des marchés extérieurs.
Par ailleurs, les quatre secteurs qui pèsent le plus dans les importations totales sont les secteurs de l'industrie(46,6%), de la chimie (11,8%), des services aux entreprises (9,5%) etde l'agroalimentaire (9,1%)
Pour ce qui est des exportations et bien que l'Algérie exporte principalement des hydrocarbures (71,6%), il est intéressant de noter que le secteur de la chimie exporte 79,7% de sa production et que le secteur des cuirs et chaussures exporte quant à lui 26,9% de sa production.

Les différentes informations recueillies à partir du tableau précédent suggèrent que toute variation exogène sur les prix de l'un des produits cités aurait un impact non négligeable sur l'économie.

Cependant et puisque notre intérêt se porte sur l'analyse de l'impact d'une libéralisation commerciale intra-africaine se traduisant par la réduction progressive des tarifs douaniers, il faudrait regarder de plus près la structure de l'offre de produits par région d'origine.

Tableau 3 : Structure de l'offre de produits par région d'origine (principaux produits)

	Mines et carrières	Matériaux de Construction	Chimie	Bois
Afrique	0,27	0,14	0,05	0,04
Reste du monde (hors Afrique)	0,73	0,86	0,95	0,96

Source : calculs à partir de la MCS de 2015.

D'après le tableau 3 , 27% de l'offre des produits de la branche « Mines et carrières » a pour origine le reste de l'Afrique. Pour les trois produits présentés dans le tableau, les parts qui proviennent de la région « Afrique » sont moins élevées.

Nous exposerons dans la partie suivante l'utilité de ce tableau dans l'approche suivie.

[8] Sidéurgie, métallurgie, mécanique, électrique, électronique.
[9] Chimie et caoutchouc.
[10] Bois, liège et papiers.

3. Le modèle et les données :

a. Le modèle utilisé

Le modèle utilisé dans cette étude est le modèle PEP 1-1 de Decaluwé et al (2013) C'est un modèle statique d'équilibre général calculable (EGC) conçu pour l'étude d'une économie nationale. Ce modèle est destiné à être un outil opérationnel pour les utilisateurs. En effet, son caractère standard permet une adaptation relativement facile à un pays donné, quelle que soit la structure particulière de la matrice de comptabilité sociale (MCS).
Le modèle PEP-1-1 distingue plusieurs catégories de travailleurs et de capital. En outre, le modèle est capable de prendre en compte un large ensemble d'instruments fiscaux et modélise tous les transferts possibles entre institutions (agents).
Les ménages reçoivent des revenus des facteurs de production, des transferts d'autres institutions(entreprises, gouvernement et reste du monde). Ils utilisent leurs revenus pourconsommer, payer des impôts, effectuer des transferts vers d'autres institutions et épargner.
Les entreprises peuvent recevoir des paiements de facteurs et des transferts d'autres institutions. Ilsaffectent leurs revenus aux transferts à d'autres institutions, aux impôts et à l'épargne.
Le gouvernement perçoit des impôts, consomme des produits de base et effectue des transferts à d'autres agents.
Le reste du monde reçoit des paiements pour les importations, des transferts d'agents nationaux, defacteurs et paie les exportations et effectue des transferts aux agents nationaux.
Du côté de la production, le modèle suppose une structure de production imbriquée qui permet detravailler avec plusieurs catégories de facteurs. Au niveau supérieur, l'output est une fonction Leontief des intrants intermédiaireset de la valeur ajoutée. Au niveau intermédiaire, la valeur ajoutée est une fonction CES du travail composite et du capital composite. Au niveau de base, les facteurs composites sont des fonctions CES des facteurs primaires. Le travail composite est une fonction CES des différentes catégories de travail (travail non qualifié, travail qualifié…) et le capital composite est une fonction CES des différentes catégories de capital (machines et équipements, terres…).
Lemodèle permet aussi de gérer les activités produisant plus d'un produit. Il permet également de choisir entre desfacteurs de production spécifiques ou mobiles.
Du côté de la demande, le modèle suppose une fonction d'utilité Stone-Geary pour les ménages (fonction Linear Expenditure System ou LES pour la demande de biens).
Il prend également en compte les marges commerciales et de transport dans le système de prix de la demande finale.
En ce qui concerne le commerce international, le modèle suppose un «petit pays», avec des prix mondiaux exogènes. Il suppose également l'hypothèse d'Armington de substituabilité imparfaite entreproduits importés et nationaux. Du côté des exportations, on suppose également que les exportations etles marchandises sont des substituts imparfaits dans la production.
La règle de fermeture par défaut comprend les investissements tirés par l'épargne, le compte courant fixe, les dépenses publiques courantes fixes, les variations de stock fixes,

le capital sectoriel spécifique, la mobilité parfaite de la main-d'œuvre et un taux de change nominal fixe. Il existe bien sûr de nombreuses fermetures alternatives qui sont possibles et que l'utilisateur peut appliquer au modèle.

b. **les données**

Laprocédure de calibrage du modèle est basée sur une Matrice de Comptabilité Sociale (MCS) construite pour 2015.
La MCS de 2015 comprend 26 branches d'activités (dont cinq branches non marchandes), produisant chacune un bien.

Tableau 4 : Structure générale de la MCS

	Activités	Produits	Facteurs	Institutions privées	Gouvernement	Reste du monde	Capital/ investissement
Activités		Ventes domestiques					
Produits	Consommation intermédiaire	Marges de commerce et de transport		Consommation finale privée	Consommation publique	Exports	Consommation d'investissement
Facteurs	Paiement aux facteurs						
Institutions privées résidentes			Revenus des facteurs	Transferts Répartition des dividendes	Transferts	Transferts	
Gouvernement	Taxes et subventions à la production	Taxes et subventions sur les produits	Revenus des facteurs	Impôts directs		Transferts	
Reste du monde		Importations		Transferts	Transferts		
Capital/investissement				Epargne privée	Epargne du gouvernement	Epargne étrangère (Balance du compte courant)	

Les ménages sont désagrégés en dix catégories selon leur décile de revenus. Les autres agents représentés sont les entreprises pétrolières, les Sociétés et Quasi-Sociétés financières et non financières, les administrations publiques et le reste du monde. Le travail a quant à lui été ventilé en six niveaux de qualification.

- Travail salarié non-qualifié
- Travail salarié semi-qualifié
- Travail salarié qualifié
- Travail non-salarié non-qualifié
- Travail non-salarié semi-qualifié
- Travail non-salarié qualifié

Ces niveaux de désagrégation nous seront utiles pour faire des simulations de chocs sur le niveau de bien être des ménages ou sur la distribution des revenus des ménages.

Notons que le compte du reste du monde n'a pas été désagrégé pour les besoins de notre étude. Toutefois, il nous a été possible de faire l'exercice de simulation en utilisant les taux de taxations douanières par produits, répartis entre les régions économiques « Afrique » et « Reste du Monde ».

Pour calibrer les différents paramètres (dans la fonction de production, dans la fonction de consommation des ménages, les élasticités, FRISCH), nous avons utilisé les valeurs des paramètres qui accompagnent le code GAMS du modèle PEP 1-1.

4. Simulation et résultats :

Pour analyser l'impact d'une diminution de la taxation douanière, nous avons ciblé les branches pour lesquelles les parts dans l'offre par produits en provenance de la région « Afriques » est la plus élevée (voir tableau 3). Nous avons simuléainsi une baisse des taux de droits de douanes des produits relatifs aux activités suivantes :

Les mines et carrières (-27%), Les matériaux de construction (-14%), le BTPH et les industries agroalimentaires (-5%). A la situation de référence, les taux des droits de douanes pour ces produits étaient les suivants :

- mines et carrières : 4,6% ;
- matériaux de construction : 7,2% ;
- BTPH : 8,6% ;
- industries agroalimentaires : 11,7%.

Toutes choses étant égales par ailleurs, ce choc sur lesdroits de douane a deux principaux impacts directs, une diminution des recettes douanières (-1,1%) et une baisse des prix des importations : (-1,13%) pour les mines et carrières, (-5,8%) pour les matériaux de construction, (-0,42%) pour les industries agroalimentaires et (-0,40%) le BTPH

Les recettes totales et le revenu de l'Etat vont suivre et baisser, respectivement, de 0,11% et de 12,87%, dans une situation où aucune mesure n'est prise par le Gouvernement pour faire face à cette baisse de recettes.

L'épargne gouvernementaleva également diminuer (-2,04%), compte tenu de la fixation des dépenses de l'Etat prise comme hypothèse de fermeture du modèle.

Les prix de importations ayant baissé, le volume des importations va augmenter, avec 1,44% pour les mines, 0,6% pour les matériaux de construction et le BTPH et 0,5% pour l'agro-alimentaire. L'offre totale de ces produits va augmenter, suite à la baisse des coûts induite par la baisse des prix de leurs importations. Néanmoins, ce sont les ventes locales de ces produits qui vont baisser de -0,67% pour les mines, -0,41% pour les matériaux de construction et -0,2% pour l'agroalimentaire.

La production dans ces branches va baisser de -0,58% pour les mines, -0,42% pour les matériaux de construction et -0,2% pour l'agroalimentaire. Ceci va impacter négativement les coûts de facteurs de production et induire une baisse du taux de salaire (-0,03%). La réduction des revenus salariaux qui s'en suit va faire baisser les revenus des ménages (-0,05%)[11]. La demande pour les autres produits devrait diminuer aussi. Il faudrait cependant approfondir l'examen de la structure de l'économie à différents niveaux (structure de la demande par produit, structure de la valeur ajoutée, … etc.), afin de pouvoir expliquer les comportements différenciés des producteurs et des agents, à travers les canaux de transmission possible du choc simulé.

[11] Les ménages vont aussi recevoir moins de transferts de l'Etat, puisque son revenu a diminué.

Conclusion :

Nous avons tenté, par le biais de la démarche présentée dans cette note, lancer une réflexion sur les effets attendus sur l'économie algérienne d'une ouverture commerciale dans le cadre de son adhésion à la Zlecaf.

Nous avons simulé deux chocs de démantèlement tarifaire, le premier sur quelques produits seulement et le second sur l'ensemble des produits (annulation de tous les droits de douane). Les résultats obtenus sont globalement négatifs, mais néanmoins de faible ampleur étant donnée la structure des échanges commerciaux entre l'Algérie et le reste de l'Afrique.

Ce travail constitue une première étape qui pourrait être suivie par une analyse plus approfondie des effets et des mécanismes de transmission d'un choc sur les taux de taxation douanière, pour particulièrement pour traiter les questions relatives au bien être des ménages.

ANNEXE I : Tableaux

Tableau A : Décomposition de l'output et de la valeur ajoutée

	Structure de la production		Structure de la valeur ajoutée	
	Consommations Intermédiaires	Facteurs de production	Travail	Capital
Agriculture	0,20	0,80	0,11	0,89
Electricité	0,46	0,51	0,38	0,58
Gaz de ville	0,56	0,40	0,68	0,23
Pétrole et autres	0,34	0,52	0,04	0,75
Gaz naturel	0,09	0,70	0,03	0,74
Mines et carrières	0,48	0,50	0,37	0,59
Industrie	0,69	0,29	0,52	0,40
Matériaux de construction	0,40	0,56	0,35	0,58
Batiment et travaux publics	0,50	0,47	0,36	0,59
Chimie et caoutchouc	0,64	0,34	0,38	0,56
Industrie agroalimentaire	0,70	0,29	0,15	0,79
Textiles, confection	0,67	0,29	0,48	0,42
Cuirs et chaussures	0,57	0,40	0,38	0,57
Ind. Bois, liège, papier	0,52	0,43	0,53	0,38
Industries diverses	0,16	0,83	0,13	0,85
Transport, Communications	0,34	0,63	0,16	0,80
Commerce	0,16	0,81	0,10	0,86
Hôtels,cafés,restaurants	0,20	0,73	0,23	0,69
Services aux entreprises	0,16	0,81	0,32	0,65
Services aux ménages	0,16	0,81	0,26	0,71
Affaires immobilières	0,03	0,97	0,07	0,93
Institutions financières	0,06	0,94	0,16	0,84
Administration publiques	0,34	0,66	1,00	0,00
Education	0,01	0,99	1,00	0,00
Santé	0,09	0,91	1,00	0,00

Source : calculs à partir de la MCS de 2015.

Tableau B : Structure de la demande finale

	Demande intermédiaire totale	Consommation finale des ménages	Consommation finale des administrations publiques	Accumulation
Agriculture	0,27	0,55	0,03	0,15
Electricité	0,35	0,33	0,03	0,30
Gaz de ville	0,43	0,73	0,03	-0,19
Pétrole et autres	1,56	0,06	0,01	-0,63
Gaz naturel	0,68	0,00	0,00	0,32
Serv travaux pub. pétroliers	0,54	0,00	0,00	0,46
Mines et carrières	1,23	0,00	0,02	-0,25
Industrie	0,16	0,06	0,01	0,77
Matériaux de construction	1,74	0,01	0,01	-0,76
Batiment et travaux publics	0,04	0,02	0,03	0,91
Chimie et caoutchouc	0,46	0,18	0,05	0,31
Industrie agroalimentaire	0,17	0,42	0,03	0,38
Textiles, confection	0,36	0,96	0,03	-0,34
Cuirs et chaussures	1,45	1,10	0,02	-1,56
Ind. Bois, liège, papier	0,99	0,17	0,05	-0,20
Industries diverses	0,76	0,53	0,03	-0,33
Transport, Communications	0,14	0,84	0,02	0,00
Commerce	0,00	0,00	0,00	0,00
Hôtels,cafés,restaurants	0,29	0,55	0,16	0,00
Services aux entreprises	0,28	0,00	0,12	0,60
Services aux ménages	0,27	0,70	0,03	0,00
Affaires immobilières	0,69	0,04	0,27	0,00
Institutions financières	0,45	0,34	0,20	0,00
Administration publiques	0,14	0,84	0,01	0,00
Education	0,02	0,01	0,97	0,00
Santé	0,02	0,50	0,48	0,00

Source : calculs à partir de la MCS de 2015.

ANNEXE II

A propos de la Zlecaf

L'acte constitutif de la ZLECAf a été signé le 21 Mars 2018 à Kigali (Rwanda) par 44 pays africains dont l'Algérie. D'autres pays ont signé cet acte ultérieurement, dont le nombre atteint actuellement 54 pays.

Le ''package'' signé à cette occasion comportait :

- L'accord cadre de la ZLECAf ;
- Le Protocole du Commerce des marchandises ;
- Le Protocole du commerce des services ;
- Le Protocole de Règlement des Différents.

Libéralisation du Commerce des marchandises

Le Protocole de Commerce des Marchandises établit, en matière de démantèlement tarifaire, 03 listes de produits : i) Liste A (produits non sensibles) ; ii) Liste B (produits sensibles bénéficiant d'une période de démantèlement plus longue) ; iii) Liste C (produits exclus, non concernés par le démantèlement tarifaire).

Niveau d'ambition en matière de libéralisation :

Le niveau fixé est d'arriver à une libéralisation de 90 % du tarif douanier, devant couvrir au moins 85 % des échanges d'un pays africain avec les autres pays du Continent.

Le 10% restant des lignes tarifaires est à répartir sur les listes B et C (après l'examen de plusieurs options, il a été retenu une répartition de 7 % pour la liste B et 3 % pour la liste C)

Périodes de démantèlement :

Au titre du principe de ''traitement spécial et différencié'', une attention particulière est accordée aux pays les moins avancés (PMA) lesquelles bénéficient d'un régime spécifique se traduisant, dans le cas d'espèce, par des périodes plus longues en matière de démantèlement tarifaire par rapport aux autres pays en développement (PED).

- Liste A : PED 05 ans
  PMA 10 ans
- Liste B : PED 10 ans
  PMA 13 ans

Cette libéralisation est assortie, par ailleurs, de deux conditions dénommées ''Clause de double qualification'' et ''d'anti-concentration'', i.e. les listes B et C ne peuvent dépasser 85% du volume des échanges d'un pays membre de la ZLECAf avec les autres pays africains, et ne peuvent se concentrer sur les lignes tarifaires y afférents qui constituent l'essentiel de ces échanges.

Libéralisation du Commerce des services

Le Protocole sur le Commerce des Services (PCS) est un accord global de type Accord Général sur le Commerce des Services (AGCS) de l'OMC couvrant l'ensemble des secteurs des services ainsi que leurs modes de fourniture (04 modes).

Le PCS a adopté une approche hybride de la libéralisation progressive à travers des listes d'engagements spécifiques et l'élaboration des cadres réglementaires régissant les secteurs des services

La libéralisation du Commerce des Services s'effectue de façon **progressive** (vagues de libéralisation successives à travers des rounds de négociations).

Une première liste de secteurs prioritaires a été établie pour la libéralisation dans le cadre du ''commerce des services''. Elle comporte les 05 secteurs suivants : i) les services aux entreprises; ii) les services de communication ; iii) les services financiers ; iv) les services de tourisme et de voyages ; v) les services des transports.

Modalité de libéralisation ;

Les États membres soumettent une liste exhaustive d'engagements comportant **toutes les restrictions qui affectent le commerce des services**, conformément au format convenu dans le cadre de l'Accord General sur le Commerce des Services AGCS (liste positive).

Ces listes servent de base aux négociations entre les États Parties pour l'élimination des restrictions existantes dans un délai bien défini.

''Points de départ'' pour la libéralisation du Commerce des Services ;

- pour les Pays Membres de l'OMC , le point de départ serait les engagements souscrits dans l'OMC (OMC+ ; c'est à dire aller au-delà de ce qui est déjà consolidé au niveau de cette institution) ;

- pour les Pays Non Membres de l'OMC, le point de part serait la réglementation nationale (libéralisation autonome);

Par ailleurs, un seuil minimum d'engagements sera fixé en vue de promouvoir la création d'un marché commun des services en Afrique et afin de veiller à ce que les parties débutent le processus sur un pied d'égalité.

Les Pays Non Membres de l'OMC sont appelés à réaliser une évaluation juridique sur le niveau de libéralisation de leur commerce de services (régimes régissant le commerce des services dans leurs réglementations nationales respectives).

Feuille de route pour les négociations sur la ZLECAf

La phase ***I*** de la mise en place de la ZLECAf consistait à élaborer les textes de base permettant le lancement de cette ZLE.

La phase ***II*** de la ZLECAf, prévue pour 2021, comportera les négociations sur les accords liés à la concurrence, aux investissements, et aux droits de priorité intellectuelle (ADPIC).